

**Séance extraordinaire du
20 juin 2019**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Messieurs les conseillers Simon Dubé et Jean-François Chabot sont absents.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2019-06-54

PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LES RUES PRINCIPALE OUEST ET MELCHIOR-POIRIER, ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-06-51

Considérant que le 3 juin 2019, le conseil municipal a adopté la résolution 2019-06-51;

Considérant que pour des motifs administratifs, cette résolution doit être abrogée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil abroge la résolution 2019-06-51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général